

UN VRAI SALAIRE MINIMUM CANTONAL POUR VIVRE DE SON TRAVAIL

LOYERS

ALIMENTATION

PRIMES-MALADIE

ESSENCE

TRANSPORTS



LE 14 JUIN

2xOUI

AUX 2 INITIATIVES

LÉGISLATIVE ET CONSTITUTIONNELLE
NON AU CONTRE-PROJET VIDE ET TROMPEUR

POUR UN VRAI SALAIRE MINIMUM CANTONAL

OUI AUX 2 INITIATIVES | NON AU CONTRE-PROJET

Dans le Canton de Vaud, 10% des salarié-e-s ont un bas salaire. Avec l'augmentation des primes-maladies, des loyers, de prix de l'alimentation et des transports, une partie des salarié-e-s ne peut pas vivre de son travail. 2 initiatives veulent corriger cette injustice le 14 juin prochain.

OUI À L'INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE. Pour pouvoir vivre de son travail.

L'initiative constitutionnelle pose un principe: toute personne qui travaille dans le canton doit pouvoir gagner au moins de quoi subvenir à ses besoins grâce à un salaire minimum. Ancrer ce droit dans la Constitution garantit la pérennité et la solidité juridique de ce salaire minimum.

OUI À L'INITIATIVE LÉGISLATIVE. Pour fixer un salaire-horaire digne

L'initiative législative fixe un salaire minimum à respecter, calculé sur la base de la jurisprudence établie par le Tribunal fédéral; il vaut pour la quasi-totalité des secteurs. Ce salaire est de CHF 23.60/h en 2026. Sont prévus une dérogation pour l'agriculture et des exceptions pour les mineurs, la réinsertion, les stages reconnus ou l'apprentissage. Un règlement précisera les détails. Déjà en vigueur à satisfaction dans les cantons de Neuchâtel et de Genève, ce dispositif responsabilise les employeurs-ses et évite que des salarié-e-s à plein temps doivent solliciter des aides sociales pour vivre.

NON À UN CONTRE-PROJET vide, trompeur et discriminatoire

Le contre-projet prévoit un salaire minimum de CHF 23.- sans référentiel précis et sans indexation automatique. Il exclut des branches soumise à une convention collective ou à un contrat-type de travail, telle que l'hôtellerie-restauration, le nettoyage ou les blanchisseries. Alors que 2/3 des personnes à bas salaires sont des femmes, de nombreuses salariées ne bénéficieraient pas de ce salaire minimum.

**POUR VIVRE DIGNEMENT DE SON TRAVAIL
AVEC UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL :**

Oui aux initiatives populaires.

Non à un contre-projet vide et trompeur!



VOTEZ LE 14 JUIN